

# Le petit cahier de la CGT Éduc'action

# Spécial 1er degré

#### Sommaire

• Éditorial	p. 1
• Rythmes	p. 2/
• AESH	p. 3
Maternelle	p. 4
• Élections professionnelles	p. 4

Illustrations :
Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX



Manifestants de la CGT Educ'action 91 contre les nouveaux rythmes scolaires.

# ET UNE, ET DEUX, ET TROIS RENTRÉES, MONSIEUR LE PRÉSIDENT!

Cette rentrée a un côté historique puisque c'est la première fois qu'elle est présentée par une ministre nommée une semaine avant. Elle est historique aussi car, pour la première fois, c'est une femme qui dirige ce ministère où travaillent environ 70 % de femmes.

Voilà pour le caractère exceptionnel de cette rentrée, la troisième sous l'ère du « changement » et de la « priorité faite à l'École »... Pour le reste, désolé on n'aura pas mieux! Et bien non, pas mieux car les moyens humains et le nombre de postes restent insuffisants pour empêcher les classes surchargées, pas mieux car nos salaires sont encore et toujours gelés, pas mieux car nous continuons de travailler sous l'hégémonie du Socle commun, pas mieux car la réforme de la formation n'est toujours pas satisfaisante, pas mieux car les RASED sont toujours en plein coma... La liste est longue.

Pire, les réformes des deux derniers ministres plongent la profession dans une précarité accentuée : annualisation du temps de travail des personnels remplaçants, augmentation des tâches des directeur-trice-s, obligation de s'auto-former sur son temps personnel et avec son matériel... Surtout, la généralisation des réformes des rythmes scolaires va se révéler dramatique pour nombre d'entre nous : augmentation du temps de transport et de frais annexes, problèmes de garde des enfants et problèmes de « couplages » pour les personnels sur postes fractionnés.

Résister à cette politique de l'Éducation reste plus que jamais d'actualité.

Dès maintenant, renforçons le syndicalisme de lutte en rejoignant la CGT Éduc'action et en décembre, votons pour ses candidat-e-s!

> Jérôme SINOT Responsable national

# TROIS MINISTRES POUR UN FIASCO

En mai 2012, lorsque Vincent Peillon arrive au Ministère de l'Éducation nationale, il annonce une "réforme" des rythmes scolaires, et ce sans réelle concertation.

La CGT Éduc'action publie alors un communiqué de presse national dans lequel elle affirme ses positions. Le point :

Ce que la Cgt Éduc'action écrivait dès mai 2012	Son analyse à la rentrée 2014
Du rêve  Toute transformation concernant l'organisation des rythmes scolaires devait faire suite à une concertation de tous les acteurs concernés.	à la réalité Cette concertation caricaturale a consisté pour Vincent Peillon à imposer, sans discussion réelle, un dispositif qui ne pouvait que rencontrer l'opposition des personnels malgré des négociations de couloir avec certaines organisations syndicales.
Cette réflexion approfondie devait prendre en compte l'ensemble des paramètres en lien avec les différents rythmes : rythmes de l'enfant et rythmes de travail (des enseignant-e-s, des divers "intervenant-e-s", des parents, des surveillant-e-s, des animateurs-trices, des intervenant-e-s, des écoles proches maternelles et élémentaires, des transports scolaires).	Aucun de ces paramètres n'a réellement été pris en compte. À moins de tenir pour négligeables la dégradation des conditions d'encadrement des enfants, l'obligation (souvent) pour les parents de payer des activités de qualité discutable Quant aux enseignant-e-s, il y a une réelle dégradation de leurs conditions de travail, plus particulièrement pour les personnels à temps partiel ou sur des postes provisoires.
La question de la responsabilité de chaque partenaire sur chaque temps d'intervention (enseignant-e, directeur, directrice, animateur, animatrice, intervenant-e, collectivité territoriale) devait être définie avec précision.	Sur ce point, nous sommes toujours à la recherche de textes de cadrage
Toute transformation des "rythmes" devait inclure: - l'assurance qu'en termes de moyens humains (personnels formés et qualifiés), matériels et financiers, toutes les conditions soient réunies avant la date d'une éventuelle modification;	On a baissé le niveau de recrutement pour l'encadrement de ces activités et baissé le taux d'encadrement.
- la gratuité de l'école et des activités périscolaires pour tous les enfants ;	Les activités sont le plus souvent payantes. (cf p.4)
- la prise en compte de la spécificité de l'école maternelle et des besoins propres aux enfants selon leur âge.	Rien n'a été fait sur ce sujet. (cf p. 4)
La CGT Éduc'action revendique: - un rythme de travail basé sur 7 semaines de travail et 2 semaines de vacances et la suppression des zones;	Il suffit de regarder le calendrier scolaire pour voir que, là, on frise la caricature.
- la mise en place d'un dispositif national unique;	On est en fait passé à des dispositifs par commune Résultat : une Education nationale qui est devenue encore plus inégalitaire et en partie ingérable
- une déconnexion du temps de l'enseignant de celui de Quant à la déconnexion du temps de l'enseignant-e l'enfant (4 enseignant-e-s pour 3 classes et une réduction du temps d'enseignement à 18 h);	
- une réduction et un rééquilibrage des programmes de l'école élémentaire.	Les programmes, eux, attendront des temps meilleurs et le Ministère a réaffirmé son attachement au "socle commun"

## Réforme des rythmes

C'est la rentrée et la réforme des rythmes scolaires est mise en œuvre dans la totalité des écoles, creusant un peu plus les inégalités territoriales et sociales.

Si les mobilisations ont contraint le gouvernement à aménager cette réforme si difficilement applicable, les modifications apportées par le ministère ne changent rien au fond et n'améliorent ni les conditions d'apprentissage des élèves ni les conditions de travail des personnels.

Cette réforme ne diminue pas vraiment le temps de présence des élèves dans les écoles, c'est plutôt une décharge d'une partie des responsabilités de l'État vers les collectivités locale en opérant un transfert du scolaire vers le périscolaire.

À la CGT, nous restons persuadés que réformer les rythmes de vie des enfants ne peut se résumer à modifier le nombre de jours hebdomadaires de scolarité ou à une simple ventilation des ces horaires dans la semaine. La CGT propose une réflexion globale avec l'ensemble des acteurs de l'École.

- ▶ Posons-nous les véritables questions sur les causes de la fatigue ainsi que sur le traitement de la difficulté scolaire chez les élèves.
- ▶ Attaquons-nous à la question des classes surchargées, à la question des temps globaux d'accueil en collectivité, à la qualification des salariés et au respect de leurs conditions de travail, à la qualité des locaux souvent mal adaptés aux activités proposées.
- ▶ Exigeons des RASED, sur l'ensemble du territoire afin que les élèves soient aidés par de vrais professionnels sur le temps de classe.

Et puis, comment prétendre modifier le rythme de vie des élèves sans réfléchir à celui des parents, soumis de plus en plus à la précarisation de leurs conditions d'existence et de travail ?

Nous pouvons toutes et tous, peser dans les instances de l'École, mais aussi dans la société en général pour que l'École retrouve ses missions.

Des missions qui doivent garantir à tout citoyen l'acquisition d'une culture commune lui permettant d'être pleinement femme ou homme émancipé, citoyen et travailleur.

La CGT appelle tous les agents publics, acteurs de l'École et des collectivités, titulaires et contractuels, à utiliser leur bulletin de vote CGT le 4 décembre prochain pour donner du poids à leurs revendications sur ce sujet des rythmes scolaires comme sur tout ce qui touche à leurs emplois, leurs missions et leurs salaires.

#### **ESSONNE**:

# Récréation l'après midi : Aux écoles de s'organiser!

L'IA confirme en CT que contrairement aux déclarations de certaines IEN, il n'y a pas d'interdiction de récréations l'après-midi. C'est un problème pédagogique qui doit être géré localement en conseil des maitres. De toute façon, les textes officiels parlent bien d'une récréation par ½ journée.

# Du glissement sémantique au risque réel...

Les TAP, ce sont selon la réforme les Temps d'Activités Périscolaires... Certaines France communes en ont transformé le terme "périscolaires" en "pédagogiques" ou "éducatifs". Mais ne nous y trompons pas: derrière la sémantique, il y a aussi la volonté de certain-e-s de prendre pied dans l'école pour lui enlever une partie de ses prérogatives...



#### ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP : DE L'ESPOIR À LA DÉSILLUSION

Le 27 juin dernier, le décret relatif au nouveau métier d'AESH a été publié, pratiquement à la veille des vacances. Si ce décret était très attendu par tous les personnels exerçant les missions d'AVSi, AVSm et AVSco, la mise en application concrète risque d'en décevoir plus d'un.

Les règles seront tellement compliqués que peu d'AVS seraient concerné-es par le CDI.

C'est donc une nouvelle fois le recours au contrat aidé qui sera privilégié. Précarité quand tu nous tiens... Les personnels AVS qui, pour certain-es, ont vu améliorer leur formation dite « d'adaptation à l'emploi », ne vont donc pas pouvoir poursuivre leur mission avec le CDD!

Le CGT réaffirme que la prise en charge du handicap dans l'Éducation nationale doit se faire avec des personnels qui ont un réel statut de la Fonction publique correspondant à ces métiers, avec une réelle formation et exige la titularisation de tous les personnels AVS.

#### Gratuité: quand le Ministère et ses partenaires nous prenaient pour des imbéciles!

Lors des grand messes sur la Refondation de l'été 2012, la Cgt Éduc'action intervient pour dire que les temps périscolaires mis en place par la réforme des rythmes ne seront pas gratuits dans nombre de communes... Le Ministère. les collectivités territoriales, les associations qui tournent autour de l'École, des organisations syndicales qui ont accompagné la réforme constamment ou par période, ont joué les étonné-e-s, voire les amusé-e-s... Vraiment la Cgt est incorrigible : elle voit le mal partout! Deux ans après, la réalité est là et quels qu'en soient les montants et les modalités, des milliers de communes ont rendu ces activités payantes... En réalité, c'est la levée officielle d'un interdit: l'école est toujours obligatoire mais elle n'est plus vraiment gratuite. Celles et ceux qui sont à l'origine de cette réforme  $_{
m et}$ s'étonnent dérives « aujourd'hui des oublient » qu'ils-elles en sont, de fait, à l'origine.



## Maternelle : PAS UNE ÉCOLE À PART!

En cette rentrée, les débats vont une nouvelle fois tourner autour du temps d'apprentissage de l'élève, occultant les questions de contenu, de locaux et plus généralement des conditions dans lesquelles ils apprennent.

En fait, le débat se réduit à « exploiter » les temps d'attention maximale des élèves! Drôle de conception de l'école: utilitariste et rentable!

Réaffirmons-le, l'école maternelle a ses spécificités qui nécessitent d'autres conditions que celles de réduire le temps scolaire. En maternelle, comme ailleurs, tout dépend des conditions d'accueil:

- ▶ Les classes surchargées ne sont pas des conditions optimales pour se socialiser, se développer et apprendre... Il faut des classes de 20 maxi et 15 pour l'accueil des 2 ans-3 ans.
- ▶ Supprimer les temps de sieste de l'école obligerait les parents (le plus souvent les mères...) à accepter encore plus de temps partiels, et donc de précarité, afin de garder leurs enfants ou à choisir un service de jardin d'éveil payant. Redisonsle, le réveil est aussi un temps d'apprentissage, de retour à la socialisation, aux apprentissages. Qui mieux que l'école peut permettre de le faire ?

▶ Il est urgent de mettre en place des programmes adaptés qui laissent la place aux apprentissages par le jeu sans développer une forme de pré-CP. En ce sens, réaffirmer la grande section dans le cycle 1 est une bonne chose.

Enfin, peut facilement imaginer les conséquences sur nos affectations et nos statuts si gouvernement venait à distinguer les temps scolaires de l'école maternelle  $_{
m et}$ l'élémentaire et réduisait celui de la maternelle. Ce serait de plus véritable transfert compétences vers les collectivités locales (comme cela est le cas avec l'actuelle réforme des rythmes scolaires) et source de conflits entre personnels.

Pour les parents, on en connaît déjà les conséquences en termes de coût et de contraintes pour leur emploi.

La CGT Éduc'action réaffirme son opposition à cette réforme des rythmes scolaires et sera vigilante si d'autres attaques contre l'École, et notamment l'école maternelle, venaient à se mettre en place.

D'autres pistes existent, la CGT Éduc'action les porte.

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

(27 novembre – 4 décembre)
On vote pour qui ? Pour quoi ?

Les Comités techniques (CT):

Ils permettent aux représentants du personnel de débattre de l'attribution des moyens, de l'organisation et du fonctionnement du service des écoles, des ouvertures et fermetures de classe... Une école pour toutes et tous exige la mixité sociale, des emplois statutaires et des moyens budgétaires adaptés sur l'ensemble du territoire.

#### Les commissions administratives paritaires (CAP):

Acquis des luttes, le paritarisme lors de ces commissions doit garantir une réelle transparence et une équité dans la gestion des carrières des personnels (mutations, détachement, promotions,...). La CGT défend l'idée que les personnels doivent pouvoir avoir le contrôle de leur carrière.

La CGT, première force syndicale confédérée, refuse la politique de division. Elle combat l'isolement, la mise en concurrence des personnels et des écoles... vecteurs de souffrance au travail. Syndiquant de la maternelle à l'université, la CGT construit des liens interprofessionnels entre tous les salariés du public et du privé. Militants de terrain, les élus CGT siégeront, sur la base de l'intérêt du service public et des personnels, en alliant défense collective et individuelle. Les élus CGT s'engagent à vous informer et à vous aider à faire valoir vos droits.